



LE VADEMECUM DE LA REGULARITE SPORTIVE (VHRS)

Ce qu'il faut savoir avant de s'inscrire

1. Quelles voitures peuvent participer ?

1.1. Catégorie « historique », toutes voitures immatriculées avant le 31 décembre 1992

1.2. Catégorie « classique » les voitures immatriculées entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 décembre 2002.

c2. Quelles sont les catégories ?

2.1 **Moyenne haute**, les voitures doivent être équipées :

2.1.1 d'un arceau de sécurité approuvé par une autorité sportive automobile

2.1.2 d'un extincteur de 2 kg

2.1.3 de deux gilets de sécurité (jaune ou orange)

2.1.4 être immatriculées régulièrement ou si en plaque de garage (plaque U) avoir passé une expertise depuis moins d'un an.

2.1.5 voitures décapotables non admises

2.2 **Moyenne intermédiaire**, les voitures doivent être équipées :

2.2.1 d'un extincteur de 2 kg

2.2.2 de deux gilets de sécurité (jaune ou orange)

2.2.3 d'être immatriculées régulièrement ou si en plaque de garage (plaque U) avoir passé une expertise depuis moins d'un an.

2.3 **Moyenne basse**, les voitures doivent être équipées :

2.3.1 d'un extincteur de 2 kg

2.3.2 de deux gilets de sécurité (jaune ou orange)

2.3.3 d'être immatriculées régulièrement ou si en plaque de garage (plaque U) avoir passé une expertise depuis moins d'un an.

Pour résumer :

Les voitures en moyenne haute sont des voitures proches des voitures de rallye.

Les voitures en moyenne intermédiaire sont toutes les voitures qui ne peuvent pas s'inscrire dans une autre catégorie

Les voitures en moyenne basse sont les voitures immatriculées avant le 31 décembre 1965 (périodes A à F) ou d'une cylindrée inférieure à 1500 cc.

De plus toutes les voitures devront présenter, soit un PTH (Passeport Technique Historique FIA), soit un PTN, soit un laissez passer (FIVA) pour participer à des rallyes de régularité historique (Ce laissez-passer peut être demandé à Auto Sport Suisse, voir exemple annexé)

3. Quelle licence ?

3.1. Soit une licence de pilote, copilote d'une fédération reconnue par la FIA en cours de validité

3.2 Soit une licence D1 valable pour l'épreuve à laquelle on veut participer et qui doit être demandée à Auto Sport Suisse. (Voir annexes) Une licence pour chacun (pilote et copilote), elle est personnelle

4. Quels équipements personnels

4.1 un casque adapté à la pratique du sport automobile, il n'est pas nécessaire qu'il soit encore homologué mais devra l'avoir été. ([Voir liste des casques](#) de l'ASS)

4.2 une combinaison adaptée à la pratique du sport automobile, il n'est pas nécessaire qu'elle soit encore homologuée mais devra l'avoir été. (Mais pas plus vieux que la norme 1986)

4.3 des gants pour le pilote, adaptés à la pratique du sport automobile.

5. Quelles aides électroniques

L'organisateur autorise l'utilisation de compteurs et d'autres équipements électroniques.

L'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, téléphone, ordinateur) est tolérée à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage.

6. Régularité

6.1 Règles générales :

Les moyennes sont calculées en fonction du temps de la meilleure VHC sur la spéciale.

On y rajoute 30 % mais la moyenne doit être inférieure à 70 Km/h et ceci constitue la moyenne haute par route sèche.

Pour la moyenne intermédiaire on retranche 5 Km/h

Pour la moyenne basse, on retranche 10 Km/h

S'il pleut ou de nuit on abaisse les moyennes en fonction des conditions.

6.2 Reconnaissances

Elles seront pas autorisées

6.3 Balises.

Toutes les voitures sont équipées d'une balise qui servira à la prise de temps tout au long des ZR (zone de régularité). Il faudra équiper la voiture d'une amenée électrique 12 V 40mA(*) et neutre, branchée après le contact et équipée de cosses de connexion femelles de 6,3 mm serties avec soin et émergeant au niveau de la vitre arrière droite. Voir ci-dessous

- C'était pour le Criterium Jurassien, pour le Rallye du Chablais, il n'y a besoin de rien, pour le RIV, vous tiendrais au courant.

Uniquement pour le Criterium Jurassien

ANNEXE 2 : Alimentation du transpondeur de chronométrage

Transpondeur de chronométrage

Le transpondeur permettra à la Direction de Course d'établir le classement VHRS.

INSTALLATION DANS LE VEHICULE

Installation du câble d'alimentation électrique :

Interdiction d'utiliser l'allume-cigare.



Vous devrez équiper votre véhicule d'un câble d'alimentation électrique qui permettra d'alimenter le transpondeur. Ce câble d'alimentation électrique (12V) doit être branché en direct de la batterie et avoir les caractéristiques suivantes :

Cette alimentation devra être réalisée à l'aide d'un câble composé de deux conducteurs d'une section de 0.75 mm.

Le pôle positif (+) sera différencié par un conducteur rouge

Le câble d'alimentation arrivera dans l'habitacle à proximité immédiate de la fenêtre arrière droite où sera installé le transpondeur



Les deux fils arrivant dans l'habitacle devront être équipés aux extrémités de cosse à sertir femelles isolées (description technique de la cosse ci-dessous).

Connecteur Faston Femelle Isolé A=6,3mm B=0,8mm



Transpondeur mal alimenté = pas de temps enregistré = pénalité maximum !